

# **FÉDÉRALISME CANADIEN ET REVITALISATION ETHNOLANGAGIÈRE DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES**



**par Rodrigue Landry**

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques  
landryro@umoncton.ca



**PRÉSENTÉ AU COLLOQUE**  
***Le fédéralisme, le Québec et  
les minorités francophones du Canada***

**Université d'Ottawa**  
Ottawa (Ontario) Canada  
**9 au 11 mars 2006**

Version préliminaire / Ne pas citer



La revitalisation ethnolangagière renvoie à un processus d'aménagement linguistique qui s'applique lorsqu'une partie importante des membres d'un groupe linguistique a subi des transferts linguistiques vers la langue du groupe dominant ou que se trouve menacé le statut de la langue du groupe au sein de la société. Joshua Fishman emploie l'expression reversing language shift<sup>1</sup> pour évoquer ce processus. De nombreux facteurs expliquent cette perte de statut d'une langue ; de surcroît, leur gestion pour renverser une tendance d'affaiblissement de statut, voire sa perte de légitimité dans l'État, n'est pas tâche simple. Ces facteurs ressortissent au démographique, au politique, à l'économique, au social et au culturel, mais ils peuvent relever aussi du groupe lui-même aussi bien que des pouvoirs de l'État. Dans le présent article, nous examinons les défis que présente la revitalisation ethnolangagière des communautés francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire, particulièrement dans les provinces et les territoires à dominance anglophone. Ils sont en jeu dans un contexte politique particulier, celui du fédéralisme, qui, du fait du partage des pouvoirs et des responsabilités entre les ordres de gouvernement, impose des limites et des contraintes à un processus d'aménagement linguistique qui, autrement, serait unifié et ordonné.

L'article se divise en cinq parties. La première expose la raison d'être du processus de revitalisation ethnolangagière en l'illustrant brièvement de quelques

---

<sup>1</sup> Joshua Fishman, 1990,1991,2001.

tendances démolinguistiques, signes incontestables d'une vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes. La deuxième définit le concept de revitalisation ethnolinguistique et fait apparaître les enjeux particuliers que comporte l'application d'un tel processus dans le cadre du fédéralisme canadien. La troisième présente brièvement un cadre conceptuel<sup>2</sup> qui, permettant de situer ces enjeux sur un continuum allant du macrosocial à l'individu, constitue, avec d'autres fondements théoriques, la base d'un certain nombre de principes de revitalisation ethnolinguistique. Ces principes sont définis et discutés par rapport au contexte fédéral canadien dans la quatrième partie. Finalement, une analyse des défis particuliers que pose le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral<sup>3</sup> permettra d'interpréter cet important document au regard des principes de la revitalisation ethnolinguistique énoncés dans la partie précédente.

## **Vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes**

Il pourrait y avoir lieu de décrire longuement et dans le détail les nombreux indices de la vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire. Pour nos besoins, il suffira de mettre en lumière des tendances démolinguistiques<sup>4</sup> qui confirment globalement la baisse de la présence et de l'usage du français et sa perte de statut au sein de la société canadienne à l'extérieur du Québec.

Une première tendance indubitable est celle de la proportion démographique décroissante de la population francophone dans les provinces et les territoires du Canada, hormis le Québec. Alors que cette proportion était de 7,3 % en 1951, elle n'est plus maintenant (au recensement de 2001) que de 4,4 %. Le poids démographique francophone est plus faible encore (2,7 %), quand le critère de la langue maternelle est remplacé par celui de la langue le plus souvent parlée à la maison. Cette décroissance vaut sans exception pour toutes les provinces et les territoires, quoiqu'à des degrés variables.

La continuité linguistique ou la proportion de francophones parlant le plus souvent le français à la maison est également en diminution : elle passa de 0,73 en 1971 à 0,62 en 2001.

Historiquement, les communautés francophones et acadiennes ont compensé les pertes subies sur le plan de la continuité linguistique (le contraire de l'assimilation linguistique) par des taux de natalité relativement élevés<sup>5</sup>. Aujourd'hui, le taux de natalité des populations francophones est inférieur au

---

<sup>2</sup> Rodrigue Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau (2006); Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard (sous presse).

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada (2003).

<sup>4</sup> À moins d'avis contraire, les données démographiques citées proviennent de Statistique Canada, en particulier Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil (2004) et Statistique Canada (2002).

<sup>5</sup> Réjean Lachapelle, 1986.

seuil de remplacement, lequel se situe à 2,1 enfants par famille. Ce taux, qui était de 4,95 enfants pendant la période intercensitaire de 1956 à 1961, n'est plus que de 1,46 entre 1996 et 2001, situation qui contribue fatalement à la baisse du nombre absolu de francophones.

L'immigration au cours des dernières décennies a favorisé la hausse fulgurante du nombre de personnes parlant d'autres langues que l'anglais ou le français au Canada. Mais les transferts linguistiques de ces allophones à l'extérieur du Québec sont presque tous portés au crédit de l'anglais. Les transferts linguistiques mis au crédit du français sont, à vrai dire, négligeables, variant de 0 à 3 % (ce dernier associé au Nouveau-Brunswick).

Le phénomène démographique le plus fortement relié à la baisse de vitalité du français est celui de l'exogamie (les mariages interlinguistiques). En 2001, le taux à cet égard était de 42 %, 37,4 % des francophones ayant un conjoint anglophone et 4,7 %, un conjoint allophone. La langue le plus souvent parlée à la maison est le français pour seulement 12,3 % des francophones, si le conjoint est anglophone, et 17,7 % si le conjoint est allophone. Le taux d'exogamie est encore plus élevé chez les jeunes couples en âge d'avoir des enfants. De tous les enfants admissibles à l'école de langue française en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, 64 % sont issus de couples exogames. L'exogamie est fortement associée à la non-transmission du français comme langue maternelle aux enfants (22,6 % comparativement à 92,6 % en situation d'endogamie francophone). En raison surtout de cette incidence accrue de l'exogamie, seulement un enfant d'ayants droit sur deux (49,3 %) a le français comme langue maternelle et seulement quatre enfants sur 10 (41,6 %) parlent le plus souvent le français à la maison. Entre 1986 et 2001, la population admissible à l'école de langue française (de 5 à 17 ans) a connu une baisse de 17 % (27 % chez les 0 à 4 ans). Afin d'optimiser le recrutement scolaire, la population francophone a maintenant tout intérêt à actualiser le « potentiel caché de l'exogamie » par l'application de stratégies de conscientisation et de marketing social<sup>6</sup>.

La baisse des effectifs chez la jeunesse francophone se traduit par un vieillissement de sa population. À titre indicatif, chez la population francophone hors Québec, le ratio du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à celui de personnes âgées de 15 ans et moins est plus du double (1,15) de celui des anglophones (0,49). Il varie de 0,84 au Nouveau-Brunswick à 4,14 en Saskatchewan. En moyenne, les communautés francophones et acadiennes comptent donc plus de personnes de 65 ans et plus que de jeunes de 15 ans et moins, situation très différente de celle de 1971, le ratio étant alors de 0,30. À cette époque, il y avait environ trois fois plus de jeunes de 15 ans et moins que de personnes ayant atteint ou dépassant l'âge de la retraite.

---

<sup>6</sup> Rodrigue Landry, 2003, 2006.

Enfin, on observe une urbanisation grandissante et un exode des populations rurales vers les villes<sup>7</sup>. Ce phénomène a pour effet de vider certains milieux ruraux de ses jeunes et de ses travailleurs tout en rendant plus vulnérable à l'assimilation cette population migrante en raison de la faible concentration des francophones en milieu urbain. Autre tendance qui semble s'amplifier avec le phénomène de la mondialisation de l'économie, l'attraction sociale irrésistible qu'exerce l'anglais. Cette langue domine de plus en plus l'économie, l'information, les technologies, les médias, l'affichage commercial et public, bref la place publique entière, créant ainsi un état de diglossie qui relègue la langue française à un statut de « langue privée ». D'ailleurs, avec l'exogamie, même la sphère privée cède sa place à l'anglais.

### **Au-delà de la résistance : revitalisation ethnolangagière, vitalité ethnolinguistique et fédéralisme canadien**

Le profil démologique des communautés francophones et acadiennes montre des « tendances lourdes » difficilement réversibles. Pour les combattre et espérer les inverser, le groupe doit outrepasser la « résistance ». Ce terme désigne l'opposition, explicite ou implicite, d'un groupe à des forces ou à des situations qu'il perçoit comme oppressives<sup>8</sup> ; il peut représenter dans une relation intergroupe les actions qu'un groupe accomplit pour protéger ses acquis devant la dominance d'un exogroupe<sup>9</sup>. Nous préférons parler de « revitalisation ethnolangagière », concept inspiré du processus nommé reversing language shift décrit par Fishman<sup>10</sup>. Ce concept est associé à une démarche d'aménagement linguistique visant l'amélioration du statut d'une langue dans la société et l'augmentation de la vitalité ethnolinguistique du groupe, stratégie fondée sur la planification et la prise en charge proactive par un groupe de sa destinée. De plus, la revitalisation ethnolangagière comprise en ce sens oblige l'État à assumer des responsabilités et à mettre en œuvre des interventions. Nous avons décrit ailleurs le cadre conceptuel et les principes d'aménagement linguistique qui en découlent<sup>11</sup>. Nous exposons ici plus spécifiquement certains enjeux que comporte la revitalisation ethnolangagière eu égard au contexte du fédéralisme canadien.

La vitalité ethnolinguistique a été principalement définie par des variables structurelles qui renvoient aux nombres (la démographie), aux pouvoirs (le support institutionnel) et au statut des groupes en contact<sup>12</sup>. Elle a aussi été définie en termes de « capital linguistique »<sup>13</sup> dans une variété de champs ou de

---

<sup>7</sup> Maurice Beaudin, 1999, Maurice Beaudin et Rodrigue Landry, 2003, Maurice Beaudin et Éric Forgues, 2005.

<sup>8</sup> André Akoun et Pierre Ansart, 1999.

<sup>9</sup> Réal Allard, 2002.

<sup>10</sup> Joshua Fishman, 1990, 1991, 2001.

<sup>11</sup> Rodrigue Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau, 2006, Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard, sous presse.

<sup>12</sup> Howard Giles, Richard Bourhis et Donald Taylor, 1977.

<sup>13</sup> Pierre Bourdieu, 1982.

domaines et dans la perspective d'un rapport de force entre les groupes<sup>14</sup>. Ces variables démographiques et institutionnelles sont macrosociales. Les groupes disposant de ressources considérables macrosocialement auront tendance à maintenir ou à augmenter leur vitalité, tandis que les groupes démunis sur les plans démographiques et institutionnels et sur celui du statut s'assimileront habituellement au groupe dominant.

Un aspect de la vitalité ethnolinguistique souvent oublié ou négligé a trait au lien qui unit la vitalité du groupe linguistique, telle qu'elle se manifeste sur le plan des structures sociales, et le vécu langagier des membres du groupe<sup>15</sup>. Si la vitalité du groupe dépend de structures sociales, elle ne contribue pas au maintien de la langue ou à la construction identitaire par osmose. Comme nous le décrivons ci-dessous dans notre cadre conceptuel, la réalité macrosociale du rapport intergroupe s'actualise dans le vécu communautaire des membres du groupe et influe sur la socialisation langagière et culturelle qui favorise la construction identitaire et le développement psycholinguistique. Par conséquent, les éléments de la vitalité ethnolinguistique qui sont les plus déterminants sont ceux qui influent, même indirectement, sur les vécus langagiers et culturels des membres du groupe.

De cette prémisse il découle que les politiques linguistiques et les interventions gouvernementales et communautaires dont l'objet vise à favoriser la vitalité d'un groupe linguistique seront efficaces dans la mesure où elles appuieront la minorité dans des domaines de vécu ethnolinguistique qui sont pertinents par rapport à l'épanouissement psycholinguistique des membres.

Ce constat permet d'entrevoir une limite inhérente au fédéralisme quant à l'appui de l'autorité publique aux efforts d'aménagement linguistique en vue du maintien de la vitalité d'un groupe linguistique, à moins, évidemment, que les ordres de gouvernement qui constituent l'État fédéral partagent les mêmes obligations et les mêmes responsabilités à l'égard du groupe linguistique.

Le Canada est une monarchie parlementaire constituée en État fédéral. Il comprend deux ordres de gouvernement qui se partagent certains pouvoirs. En principe, chaque ordre de gouvernement est souverain dans les domaines que lui attribue la Loi constitutionnelle. Certains sont des pouvoirs partagés, d'autres des pouvoirs délégués. Dans chacune des provinces, certains pouvoirs sont délégués aux autorités municipales ; ces pouvoirs relèvent de la décentralisation. En effet, le pouvoir de chacune des provinces peut être plus ou moins décentralisé selon le nombre et l'étendue de ses municipalités. De son côté, le Parlement du Canada a donné par délégation une série de pouvoirs aux trois territoires du Nord, ce qui leur confère une autonomie apparentée à celle des provinces, mais étrangère au type fédéral<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Alain Prujiner *et al.*, 1984.

<sup>15</sup> Rodrigue Landry et Réal Allard, 1990, 1996.

<sup>16</sup> André Bernard, 2005.

Le présent article n'a pas pour but d'analyser la nature de ce partage des pouvoirs ni de décrire les responsabilités des ordres de gouvernement à l'égard des langues officielles. Il se propose plutôt d'exposer les difficultés qu'entraîne ce partage de pouvoir au regard de l'appui que peuvent accorder les gouvernements aux communautés francophones et acadiennes dans une perspective d'aménagement linguistique visant la revitalisation ethnolinguistique.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dont les travaux ont été réalisés dans les années 1960, a joué un rôle déterminant par rapport aux obligations et aux responsabilités actuelles des deux ordres de gouvernement en matière de langues officielles. Elle est à l'origine de la notion de dualité linguistique canadienne, même si toutes ses recommandations n'ont pas été adoptées, entre autres celle de la création de « districts bilingues » dans les régions du pays où une minorité de langue officielle représenterait 10 % ou plus de la population<sup>17</sup>. La dualité linguistique s'est premièrement manifestée par la Loi sur les langues officielles de 1969, puis aux articles 16 à 20 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Pour se conformer aux prescriptions de la Charte, le gouvernement fédéral a dû réviser sa Loi sur les langues officielles en 1988, laquelle confère des obligations aux institutions fédérales. Celles-ci ont effectivement mis en œuvre de nombreux programmes et services favorables aux communautés de langue officielle que le Commissariat aux langues officielles évalue périodiquement. En mars 2003, le gouvernement fédéral a lancé une initiative majeure d'aménagement linguistique en publiant son Plan d'action pour les langues officielles. Ce plan quinquennal (de 2003 à 2008) vise une responsabilisation de plusieurs institutions fédérales à l'égard des langues officielles par l'élaboration d'un cadre d'imputabilité et choisit d'œuvrer dans trois axes : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique. Un rapport d'évaluation mi-parcours a été présenté récemment<sup>18</sup>.

Comme le souligne une étude récente sur les contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire<sup>19</sup>, la Loi sur les langues officielles de 1988, dans son préambule, exprime le devoir du gouvernement fédéral :

de collaborer avec les institutions et gouvernements provinciaux en vue d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones, d'offrir des services en français et en anglais, de respecter les garanties constitutionnelles sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et de faciliter pour tous l'apprentissage du français et de l'anglais.

Cette collaboration attendue entre les deux ordres de gouvernement est réitérée à l'alinéa 43(1d), qui incite le gouvernement fédéral à « encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités

---

<sup>17</sup> Daniel Bourgeois, 2006.

<sup>18</sup> Gouvernement du Canada, 2005.

<sup>19</sup> Daniel Bourgeois, *et al.*, 2006

francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue ».

En adoptant la loi S-3 en novembre 2005, le Parlement du Canada a donné plus de poids à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles en modifiant l'article 41 afin de rendre obligatoire la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de « mesures positives » visant l'épanouissement des communautés de langue officielle. Il convient de préciser ici que le gouvernement fédéral agit dans le respect des champs de compétence des deux ordres du gouvernement. Il reste incertain si cette clause signifie une plus grande collaboration entre les ordres de gouvernement ou si elle vient restreindre le champ d'action du gouvernement fédéral en le limitant à ses pouvoirs souverains.

Du côté des provinces et des territoires, plusieurs provinces ont légiféré sur le statut des langues officielles, le Nouveau-Brunswick étant la seule province à se déclarer officiellement bilingue. En ce qui a trait aux services en français dans les provinces et les territoires où les francophones sont minoritaires, outre le Nouveau-Brunswick, les provinces d'Ontario (1986), de l'Île-du-Prince-Édouard (1999) et de la Nouvelle-Écosse (2004) ont adopté des lois à cette fin. Le français a un statut « officiel » dans les territoires du Nord en raison des pouvoirs délégués par le gouvernement fédéral<sup>20</sup>. Le Manitoba et la Saskatchewan ont opté pour des politiques concernant les services en français et les autres provinces offrent certains programmes et services, principalement dans les régions à plus forte concentration francophone. Point positif à souligner, il faut reconnaître que les provinces et les territoires cherchent de plus en plus à concerter leurs efforts et leurs actions par la création du Réseau des affaires francophones intergouvernementales et de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne<sup>21</sup>.

Hormis ces quelques lois et ces politiques, certaines visant non seulement les services dans la langue officielle, mais aussi l'épanouissement et la vitalité des communautés francophones, on ne sait pas encore à quel degré des arrêts rendus par la Cour suprême du Canada en la matière, et particulièrement la reconnaissance par celle-ci de la « protection des droits de la minorité »<sup>22</sup> comme principe fondamental non écrit de la Constitution, auront pour effet d'imposer d'autres obligations aux provinces et aux territoires<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> La Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a récemment soumis un jugement en faveur des minorités francophones du territoire dans la cause *Fédération franco-ténoise c Procureur général du Canada*, 2006, NWTSC. Ce jugement donne droit à des compensations pour des « droits violés ».

<sup>21</sup> Voir Daniel Bourgeois et al., 2006 pour une analyse élaborée des programmes et des services offerts par les provinces et les territoires et leurs cadres législatifs et administratifs.

<sup>22</sup> Renvoi relatif à la sécession du Québec, 1999.

<sup>23</sup> Daniel Bourgeois *et al.*, 2006.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux comptent parmi leurs champs de compétence plusieurs domaines qui influent directement sur les vécus ethno-langagiers. Sans chercher à en faire une liste exhaustive, mentionnons que l'étude récente de Daniel Bourgeois et al. (2006) a choisi d'analyser les services français dans neuf secteurs d'activités (excluant l'éducation, secteur déjà amplement étudié) : (1) les communications et les services publics en français, (2) la petite enfance, (3) la santé et le bien-être, (4) la justice, (5) les arts et la culture, (6) le développement économique, (7) les groupes cibles (jeunes, aînés, femmes), (8) l'immigration et (9) les municipalités. Notons, comme le font Daniel Bourgeois et al. (2006), que la moitié des 25 objectifs visés par le Plan d'action pour les langues officielles ne peuvent se réaliser sans la collaboration des provinces et des territoires.

Pour implanter ses programmes, le gouvernement fédéral a dû, au cours des années, mettre à l'essai des modes de prestation des services et conclure plusieurs ententes avec les communautés de langue officielle. Aujourd'hui, c'est la « gouvernance horizontale » qui caractérise la culture organisationnelle des services publics<sup>24</sup>. Elle « exige un partage du pouvoir, de la connaissance et des ressources entre différents réseaux d'acteurs »<sup>25</sup> et se distingue de l'approche verticale, qui se fonde sur la centralisation du pouvoir de l'État et la hiérarchie des processus de gestion. Si cette nouvelle approche a permis aux communautés francophones et acadiennes de participer davantage au processus d'aménagement linguistique, il reste qu'elles ont toujours un rôle essentiellement consultatif et œuvrent dans un très grand nombre de domaines, ce qui entraîne de la frustration et une fragmentation de l'action<sup>26</sup>.

Vu les tendances démolinguistiques susmentionnées et étant donné les contextes juridique et politique du partage des pouvoirs entre ordres de gouvernements souverains, il est légitime de se demander si le fédéralisme canadien offre ou a le potentiel d'offrir un appui suffisant aux communautés francophones en situation minoritaire pour assurer leur vitalité, voire leur pérennité. À la Conférence sur l'unité canadienne tenue en 1977, le premier ministre Trudeau affirmait sans ambages qu'« un engagement ferme de chacun des gouvernements provinciaux est absolument indispensable si l'on veut fournir aux groupes minoritaires des moyens de préserver et de renforcer leur identité »<sup>27</sup>.

Il importe alors de présenter un cadre conceptuel et des principes de revitalisation ethno-langagière qui, sans être normatifs ou prescriptifs, visent tout à la fois à appréhender l'ampleur et la complexité du processus d'aménagement linguistique nécessaire et à proposer des éléments susceptibles de contribuer à son succès.

---

<sup>24</sup> Donald Savoie, 2005.

<sup>25</sup> Linda Cardinal, *et al.*, 2006, p. 10.

<sup>26</sup> Voir Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, 2001, Linda Cardinal et Luc Juillet, 2005, Linda Cardinal *et al.*, 2006.

<sup>27</sup> Cité dans Michael Behiels, 2005, p. 34.



## Cadre conceptuel

D'entrée de jeu, une façon simple d'aborder ce cadre conceptuel est de poser directement la question suivante : L'assimilation linguistique est-elle le résultat d'un meurtre ou d'un suicide ? Des auteurs<sup>28</sup> prétendent que les membres d'une minorité choisissent de s'assimiler, principalement pour des raisons économiques, et que leur choix étant du domaine privé, ne relève pas des gouvernements. D'autres, comme Tove Skutnabb-Kangas<sup>29</sup>, affirment que la perte des langues est largement associée à l'insouciance des gouvernements ou aux politiques ethnicistes des groupes dominants. Il s'agirait d'une forme de génocide culturel. StevenPinker<sup>30</sup> avec d'autres prônent une explication plutôt darwinienne selon laquelle il est naturel que certaines langues ne puissent pas survivre dans un environnement défavorable. Enfin, des auteurs, comme Jean Laponce<sup>31</sup>, pensent que les facteurs de la survie des langues se résument à quelques grandes lois fondamentales régissant les rapports sociaux entre humains.

Le modèle conceptuel que nous proposons<sup>32</sup> se fonde sur une analyse dialectique qui cherche à tenir compte des forces adverses concomitantes. Nous n'en présentons ici que les grandes lignes. Ainsi, comme l'illustre la figure 1, une force descendante allant des structures sociales au microsocial et à l'individu, s'apparente au déterminisme social. On peut montrer, en effet, que les comportements langagiers et les composantes du développement psycholangagier sont très fortement reliés à la concentration territoriale et à la socialisation langagière qui découle des variables structurales déterminant sa vitalité<sup>33</sup>. La force montante représente l'autodétermination des individus et des groupes qui s'exprime aussi bien par des choix individuels d'affirmation identitaire et de revendication qu'au moyen d'une prise en charge collective par le groupe de ses institutions ou par différentes formes de mobilisation sociale.

---

<sup>28</sup> Par exemple, John Edwards, 1985, 1989.

<sup>29</sup> Tove Skutnabb-Kangas, 2000.

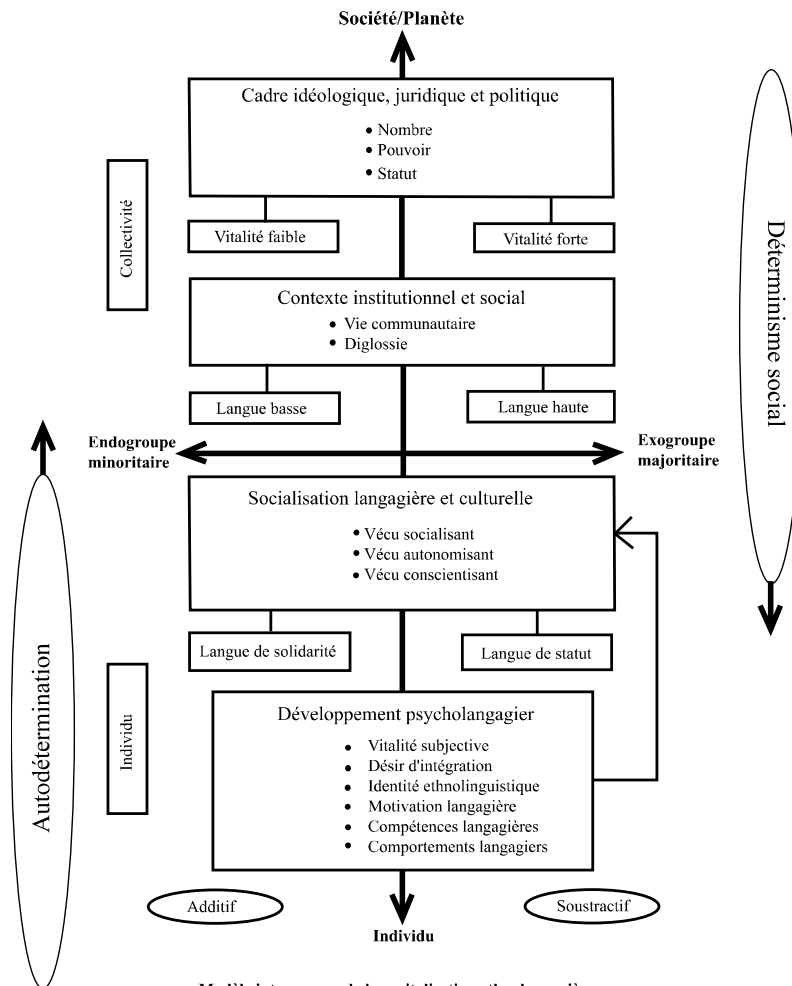
<sup>30</sup> Steven Pinker, 1995.

<sup>31</sup> Jean Laponce, 2005.

<sup>32</sup> Rodrigue Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau, 2006, Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard, sous presse.

<sup>33</sup> Rodrigue Landry, 1995, Rodrigue Landry et Réal Allard, 1994, 1996.

**Figure 1 :**



Modèle intergroupe de la revitalisation ethnolangagière :  
une perspective macroscopique (adapté de Landry, 2003 et de Landry et Allard, 1990)

Même si les réalités multilingues et multiculturelles sont, en réalité, beaucoup plus complexes, le modèle fait porter l'accent sur le rapport entre deux groupes : un endogroupe minoritaire (parce que c'est dans la perspective de ce groupe qu'il faut interpréter le modèle) et un exogroupe majoritaire (le groupe qui exerce une force d'attraction ou de rejet et auquel s'assimilent normalement les membres du groupe minoritaire). Comme le fait voir la figure 1, le rapport de force exercé entre ces deux groupes s'étend sur un continuum allant du pôle « société/planète » au pôle « individu ». C'est l'aspect sociétal qui nous intéresse ici, bien qu'il faille reconnaître, que pour des langues internationales comme le français et l'anglais, le rapport de force dépasse largement l'aspect sociétal.

Le rapport de pouvoir entre l'endogroupe minoritaire et l'exogroupe majoritaire s'exerce sur trois plans, soit le macrosocial, le microsociale et le psycholangagier. Sur le plan macrosocial, nous situons en premier le rapport de force dans un cadre idéologique, juridique et politique qui influe sur le contexte institutionnel et social des relations intergroupes. Dans toute société, le rapport des groupes dominants à ses minorités s'inscrit dans un schème idéologique,

même si cette idéologie est souvent implicite et inconsciente<sup>34</sup>. On entend par idéologie tout système social de croyances et de valeurs qui se façonne avec le temps et les circonstances de l'histoire<sup>35</sup>. Richard Bourhis<sup>36</sup> propose de situer les positions des États-nations par rapport à leurs minorités sur un continuum idéologique qui va du pluralisme, au civisme, à l'assimilationisme, à l'ethnicisme. Ce continuum précise des positions idéologiques allant de l'appui officialisé d'un groupe à partir de fonds publics au rejet du groupe. Cette idéologie se manifeste normalement dans la présence ou l'absence de statut et de droits (le plan juridique) et se traduit par des programmes et des services (le plan politique).

Ce cadre idéologique, juridique et politique est en partie façonné par les variables structurales sous-jacentes à la vitalité ethno-linguistique des groupes. Il s'agit des variables précédemment mentionnées relatives au nombre, au pouvoir et au statut. Le degré de vitalité du groupe minoritaire influence le contexte institutionnel et social des relations intergroupes. La langue du groupe sera plus ou moins centrale à sa « vie communautaire » et le groupe pourra bénéficier de plus ou moins d'autonomie culturelle<sup>37</sup>. La langue minoritaire pourra être dans un état avancé ou précoce de « diglossie »<sup>38</sup>. Définie sommairement, la diglossie s'entend d'un rapport entre groupes linguistiques qui attribue au groupe minoritaire le statut de « langue basse » (langue restreinte à la sphère privée et à des relations intragroupes informelles) et au groupe dominant le statut de « langue haute » (langue dominant les relations intergroupes et la sphère publique).

Tout ce qui se trouve sous l'axe horizontal du modèle (se reporter à la figure 1) relève du domaine de l'individu. Sur le plan microsocial, le rapport de l'individu est conçu par rapport à son contexte institutionnel et social particulier. Ce contexte détermine sa socialisation langagière et culturelle, que l'on peut mesurer et analyser par des recherches empiriques. Trois types de vécus ethno-langagiers ont été définis et un autre modèle théorique décrit les relations entre chacun de ces vécus et les composantes du développement psycholinguistique<sup>39</sup>. Le vécu socialisant englobe la quantité et la variété des contacts avec chacune des langues (le français et l'anglais pour ce qui concerne la minorité francophone). Il comprend les habitudes langagières acquises depuis l'enfance et exprime différentes normes sociales propres au groupe. Ce vécu est fortement relié à la vitalité ethno-linguistique du groupe. Les vécus autonomisant et conscientisant représentent des qualités de vécu ethno-langagier qui contribuent à une plus grande autodétermination des comportements langagiers et à une conscience sociale critique relative à la légitimité de son groupe et à la

---

<sup>34</sup> Joshua Fishman, 2001.

<sup>35</sup> Teun A. van Dijk, 1998.

<sup>36</sup> Richard Bourhis, 2001.

<sup>37</sup> Joshua Fishman, 1989, 1991.

<sup>38</sup> Joshua Fishman, 1965, Rodrigue Landry et Réal Allard, 1989, 1994.

<sup>39</sup> Rodrigue Landry *et al.*, 2005.

stabilité (possibilités de changement) de sa vitalité<sup>40</sup>. De nature plus qualitative, ces deux vécus sont moins déterminés par la vitalité ethnolinguistique du groupe. Enfin, le modèle s'intéresse au développement psycholangagier, c'est-à-dire à ce que deviennent les personnes quant à leur langue et à leur culture selon leur profil d'expériences avec les trois types de vécus ethnolangagiers. Sans décrire toutes les composantes d'intérêt (voir la figure 1), mentionnons que les vécus socialisants du domaine privé (la famille, les amis, les voisins, les élèves à l'école) sont les plus déterminants de l'identité ethnolinguistique des personnes. L'identité est donc associée surtout à la « langue de solidarité ». Par ailleurs, les contacts avec la langue publique sont les plus déterminants de la vitalité subjective, c'est-à-dire les perceptions ou les croyances de la personne concernant le statut du groupe dans la société et sa vitalité. Aussi la vitalité subjective est-elle donc surtout reliée à la « langue de statut », c'est-à-dire à la langue qui domine la sphère publique. Le désir d'intégrer le groupe minoritaire ou d'en faire partie est influencé par ces deux variables, surtout par la force de l'identité, mais, en partie, par la vitalité subjective, à savoir le statut social attribué à la langue.

Comme l'illustre la figure 1 (se reporter à la partie inférieure de la figure), le bilinguisme additif<sup>41</sup>, ou l'ajout d'une langue sans la perte de la première, est favorisé en privilégiant les contacts avec la langue du groupe minoritaire. La dominance des contacts avec le groupe majoritaire aura tendance à conduire à un bilinguisme de type soustractif.

Ce cadre conceptuel montre que l'aménagement linguistique ayant pour but l'épanouissement de la communauté et le maintien de l'identité doit pouvoir agir sur de nombreux plans et, surtout, favoriser avec la langue minoritaire des contacts qui seront bénéfiques au développement psycholangagier des membres du groupe. Il devra aussi favoriser pour l'individu l'autodétermination de ses comportements langagiers et, pour la communauté, la prise en charge collective de ses propres institutions.

## **Principes de la revitalisation ethnolangagière**

Notre cadre conceptuel et les principes esquissés ci-dessus s'inscrivent dans une perspective systémique, particulièrement celle adoptée par Joel de Rosnay<sup>42</sup> dans sa formulation du concept de macroscopie. Le macroscopie tente de présenter une réalité dans sa complexité et permet de focaliser à la fois sur le tout, sans perdre de vue la place des parties dans le tout, et sur une partie, sans perdre de vue sa relation avec le tout. Quelques principes s'inspirent aussi de la grille d'analyse du processus du reversing language shift conçu par Joshua Fishman<sup>43</sup>. Enfin, l'énoncé de ces principes vise à nourrir toute réflexion

---

<sup>40</sup> Kenneth Deveau, Rodrigue Landry et Réal Allard, 2005, 2006, Réal Allard, Rodrigue Landry et Kenneth Deveau, 2005.

<sup>41</sup> Wallace Lambert, 1975, Rodrigue Landry et Réal Allard, 1990.

<sup>42</sup> Joel de Rosnay, 1975.

<sup>43</sup> Joshua Fishman, 1990, 1991, 2001.

concernant la préparation d'un plan d'aménagement linguistique dont le but ressortirait à la revitalisation ethnolangagière. Une description plus détaillée de ces principes a fait l'objet d'un article récent<sup>44</sup>.

### **Le principe de la proximité socialisante**

Notre modèle conceptuel décrit la socialisation langagière et culturelle comme constituant la base de la construction identitaire et du développement psycholangagier. Les vécus langagiers de « solidarité » (les liens familiaux et d'amitié) sont d'importance capitale pour la construction identitaire. Joshua Fishman<sup>45</sup> insiste très fortement sur l'importance du noyau « foyer – famille – voisinage – communauté » comme moteur de la transmission intergénérationnelle de la langue. Ce noyau est favorisé par la concentration territoriale, le regroupement des familles autour des institutions communautaires, les réseaux sociaux et la création de liens d'amitié. L'exode des milieux ruraux et la migration vers les milieux urbains où la population francophone tend à se disperser sont des facteurs susceptibles d'affaiblir avec le temps la proximité socialisante nécessaire pour la transmission de la langue maternelle et la construction identitaire. L'exogamie a aussi tendance à affaiblir les liens de solidarité avec la langue française.

Ce premier principe relève de la communauté elle-même et des possibilités qu'elle comporte de se conscientiser à sa situation de minoritaire (voir le deuxième principe ci-dessous), mais les gouvernements peuvent y contribuer en facilitant les possibilités d'une vie communautaire (par la création d'écoles, de centres scolaires communautaires, d'une radio communautaire, de centres culturels et centres de la petite enfance et de la famille).

### **Le principe de l'autodétermination conscientisée**

En contexte de faible vitalité, le milieu social ambiant n'est pas toujours propice à un développement optimal et naturel de la langue minoritaire. Le bilinguisme s'impose. Parler la langue française et affirmer son identité sont souvent des comportements volontaires et autodéterminés<sup>46</sup>. Par exemple, le parent francophone, surtout en situation exogame, qui voit son enfant faire un long trajet d'autobus pour fréquenter l'école française plutôt que de fréquenter avec ses amis l'école anglaise du quartier est amené à faire un choix conscient et engagé. Selon ce deuxième principe, la vitalité ethnolinguistique du groupe est favorisée par des vécus autonomisant et conscientisant qui optimisent la motivation langagière intériorisée<sup>47</sup>, l'engagement identitaire<sup>48</sup>, la conscientisation et des comportements de valorisation de la langue, d'affirmation

---

<sup>44</sup> Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard, sous presse.

<sup>45</sup> Joshua Fishman, 1990, 1991, 2001.

<sup>46</sup> Kenneth Deveau et Rodrigue Landry, 2006.

<sup>47</sup> Kenneth Deveau *et al*, 2006.

<sup>48</sup> Kenneth Deveau *et al.*, 2005.

identitaire et de revendication de ses droits<sup>49</sup>. Sur le plan collectif, l'autodétermination conscientisée est reliée à la présence d'un leadership fort qui promeut au sein du groupe la conscience collective de ses droits.

Un exemple relié à un enjeu crucial pour la revitalisation des communautés francophones et acadiennes illustre l'importance d'une collaboration entre les deux ordres de gouvernement. Nous l'avons souligné en première partie, la clientèle admissible aux écoles de langue française diminuera rapidement si une partie importante des enfants issus de familles exogames ne fréquente pas cette école. Un recrutement optimal exigera une campagne nationale de sensibilisation des parents à leurs droits linguistiques, aux effets positifs du bilinguisme et à ses conditions optimales favorisées par l'école de langue française. Un système de garderies et de centres de la petite enfance devra compléter cette stratégie pour assurer une socialisation en français pendant la période préscolaire<sup>50</sup>. Sans l'appui financier des gouvernements, ce « marketing social » de la langue ne peut être entrepris de façon optimale et le « potentiel caché » de l'exogamie risque d'être très peu actualisé.

### **Le principe de la complétude institutionnelle**

Le terme complétude institutionnelle est inspiré des travaux de Raymond Breton<sup>51</sup> et de la théorie de la vitalité ethnolinguistique<sup>52</sup>. Selon ce principe, la vitalité du groupe est favorisée par l'autogestion d'institutions qui permet à la langue minoritaire de transcender son statut de « langue basse » pour occuper une place légitime comme langue publique. Il convient de le répéter, la complétude institutionnelle est reliée à la vitalité ethnolinguistique subjective. Elle permet aux membres du groupe minoritaire d'être conscients du statut légitime de leur langue, ce qui contribue à leur désir de faire partie de leur communauté.

Dans la perspective de Joshua Fishman, la complétude institutionnelle permet d'outrepasser la diglossie et de s'approprier des espaces publics qui contribuent à une plus grande autonomie culturelle<sup>53</sup>.

L'importance d'une collaboration intergouvernementale en faveur d'une plus grande autonomie culturelle chez les minorités francophones a été soulignée récemment dans le rapport que le Comité permanent des langues officielles du Sénat canadien sur l'éducation en français chez les communautés francophones et acadiennes<sup>54</sup> a présenté au gouvernement fédéral. Ce document met en évidence l'importance de faire de l'éducation des francophones un continuum depuis la petite enfance jusqu'au postsecondaire, les garderies et les centres de la

---

<sup>49</sup> Réal Allard *et al.*, 2005.

<sup>50</sup> Rodrigue Landry, 2003, 2005, 2006.

<sup>51</sup> Raymond Breton, 1964.

<sup>52</sup> Howard Giles *et al.*, 1977.

<sup>53</sup> Joshua Fishman, 1990, 1991, 2001.

<sup>54</sup> Eymard G. Corbin et John M. Buchanon, 2005.

petite enfance étant d'une importance cruciale par rapport aux efforts de recrutement de sa clientèle admissible et les établissements postsecondaires étant essentiels à son leadership communautaire<sup>55</sup>.

### **Le principe de la légitimité idéologique**

Toute action visant la revitalisation ou la dévitalisation ethno-langagière résulte d'un choix idéologique, même l'insouciance ou l'indifférence<sup>56</sup>. Selon ce quatrième principe, la « reconnaissance »<sup>57</sup> par l'État et ses citoyens de la légitimité du groupe minoritaire favorise la revitalisation communautaire. Elle permet d'ensevelir la honte ou d'effacer le stigma que les membres d'un groupe minoritaire associent souvent à leur langue et à leur culture<sup>58</sup>.

Depuis 1969, le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. Le bilinguisme est présenté comme trait distinct du pays et de nombreux Canadiens valorisent la connaissance de plus d'une langue. Mais, pour les francophones vivant en situation minoritaire, cette égalité formelle des deux langues se traduit rarement par une égalité réelle. C'est la diglossie, la coexistence d'une langue haute et d'une langue basse, qui décrit le mieux leur expérience des contacts des langues. À l'extérieur du Québec, le fait que 83,6 % des francophones connaissent l'anglais alors que seulement 7 % des anglophones connaissent le français, atteste clairement cette diglossie. Les programmes d'immersion française dans les écoles anglaises ont connu du succès<sup>59</sup>, étant même reconnus mondialement<sup>60</sup>, mais leur fréquentation aurait plafonné<sup>61</sup>. De plus, à l'extérieur de la salle de classe, ces élèves en immersion emploient très rarement le français<sup>62</sup>. Une langue minoritaire apprise par une majorité est un indicateur de sa vitalité<sup>63</sup>. Le fédéralisme canadien a comme défi majeur d'aménagement linguistique de promouvoir au sein de sa majorité l'apprentissage et l'usage du français et d'être doté d'une fonction publique véritablement bilingue.

### **Le principe de la collaboration synergique**

Comme le montre le modèle théorique (se reporter à la figure 1), le processus de revitalisation ethno-langagière doit être bidirectionnel. D'une part, la mise en œuvre de structures sociales et d'espaces de socialisation dans la langue de la minorité atténue les effets soustractifs du déterminisme social et, d'autre part, l'autodétermination conscientisée (le deuxième principe) et la prise en charge collective par la minorité de ses institutions contribuent à légitimer son autonomie culturelle.

---

<sup>55</sup> Rodrigue Landry, 2005.

<sup>56</sup> Joshua Fishman, 1991.

<sup>57</sup> Charles Taylor, 1992.

<sup>58</sup> Tove Skutnabb-Kangas, 2000, Jim Cummins, 2001.

<sup>59</sup> Fred Genessee, 1998.

<sup>60</sup> Colin Baker et Sylvia Prys Jones, 1998.

<sup>61</sup> Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, (1999).

<sup>62</sup> Rodrigue Landry et Réal Allard, 1994, Jacques Saindon, 2002.

<sup>63</sup> Michael O'Keefe, 2001.

Selon le principe de la collaboration synergique, la revitalisation ethnolangagière est favorisée par une coresponsabilité à l'égard de sa mise en œuvre, autrement dit par un leadership partagé entre la communauté et l'État, et par une approche de gouvernance horizontale qui exige « un partage du pouvoir, de la connaissance et des ressources entre différents réseaux d'acteurs »<sup>64</sup>. Plus précisément, il s'agit d'une coordination et d'une gestion « d'une série d'activités entre deux ou plusieurs unités organisationnelles n'ayant pas de contrôle hiérarchique les unes sur les autres et dont le but est de générer des résultats qui ne peuvent être atteints par des unités travaillant individuellement »<sup>65</sup>. Selon ce principe, la revitalisation ethnolangagière est favorisée par la synergie des interventions communautaires et des interventions gouvernementales. Le fédéralisme canadien ajoute un défi majeur à cette collaboration synergique. Alors que des progrès concrets ont été accomplis en matière de gouvernance horizontale entre les acteurs communautaires et le gouvernement fédéral<sup>66</sup>, les accords multilatéraux de collaboration conclus entre la communauté et les deux ordres de gouvernement sont encore chose rare<sup>67</sup>.

### **Le principe de subsidiarité**

Le principe de subsidiarité postule que l'efficacité du processus de revitalisation ethnolangagière et de la collaboration synergique entre les acteurs est promue lorsque les pouvoirs et les responsabilités sont légués aux instances les mieux placées pour réaliser de façon optimale les objectifs poursuivis. Dans un projet global de collaboration regroupant des partenaires variés et des tâches diverses, une planification qui met en valeur les rôles complémentaires des partenaires et une coordination de leurs actions ne peut que faciliter l'atteinte des objectifs visés. Dans le contexte du fédéralisme canadien, l'application de ce principe exige une synergie d'action entre des unités dont les raisons d'agir peuvent ne pas converger. La communauté agit de par ses propres intérêts de survivance et d'épanouissement. Le gouvernement fédéral agit en fonction de son engagement constitutionnel et juridique et, récemment, de son obligation à mettre en œuvre des « mesures positives » en vertu de la loi S-3. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont traditionnellement agi lorsqu'ils ont été incités à le faire par les tribunaux, par des pressions politiques ou par un financement fédéral<sup>68</sup>, mais ils manifestent néanmoins une certaine volonté d'agir de façon concertée vers des buts communs<sup>69</sup> s'agissant des langues officielles. Il est permis de se demander quelle force du destin réussira à amener des autorités publiques motivées à maintenir ou à renforcer leur souveraineté à accepter d'œuvrer en partenariat avec les communautés francophones et acadiennes dans un projet commun visant leur épanouissement dans l'ensemble

---

<sup>64</sup> Linda Cardinal *et al.*, 2006, p. 10.

<sup>65</sup> Herman Bakvis et Luc Juillet, 2004, p. 9, cité dans Linda Cardinal *et al.*, 2006.

<sup>66</sup> Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, 2005, Linda Cardinal et Luc Juillet, 2005, Linda Cardinal *et al.*, 2006.

<sup>67</sup> Daniel Bourgeois *et al.*, 2006.

<sup>68</sup> Michael Behiels, 2005, Matthew Hayday, 2005, Michel Doucet, 2006.

<sup>69</sup> Daniel Bourgeois *et al.*, 2006.



du Canada. La reconnaissance du principe constitutionnel non écrit de la protection des droits des minorités comme un des fondements du pays constituerait à cet égard un début prometteur.

### **Le principe de l'asymétrie téléologique**

Ce principe peut se résumer dans le slogan « vision globale, actions locales ». Si était mis en œuvre un plan national d'aménagement linguistique commun pour l'ensemble des provinces et des territoires fondé sur la collaboration synergique et régi par le principe de subsidiarité, ce plan d'action global fondé sur une vision commune devrait permettre une asymétrie d'action de sorte à favoriser l'application de solutions créatives adaptées aux contextes particuliers des communautés francophones et acadiennes. Suivant la théorie générale des systèmes, un système ne peut être ni trop centralisé ni trop décentralisé. Poussées à outrance, la centralisation tue l'autodétermination et la créativité des unités, tandis que la décentralisation tue la synergie tout en fragmentant l'action.

Le plan doit aussi être téléologique, c'est-à-dire que le processus doit être clairement orienté vers les finalités établies. Les finalités de la revitalisation ethnolinguistique demeurent essentiellement la transmission culturelle et linguistique et la pérennité des communautés. Conformément au cadre conceptuel présenté, les politiques et les interventions découlant du plan d'aménagement ne pourront être effectives que si elles exercent une influence réelle sur le vécu linguistique et culturel des membres des communautés francophones et acadiennes.

### **Conclusion**

Tous les chercheurs ne s'entendent pas sur les chances de revitalisation des groupes linguistiques minoritaires en forte décroissance dans le monde<sup>70</sup>. Faut-il être pessimiste ou optimiste quant aux chances de revitalisation des communautés francophones et acadiennes ? Nous prôtons un optimisme conditionnel. Au cours des quarante dernières années, les progrès, parfois lents, ont été malgré tout réels et constants. Le gouvernement fédéral vise maintenant une plus forte coordination de ses programmes de langues officielles en les regroupant dans son Plan d'action pour les langues officielles et entend l'implanter en partenariat avec les communautés. Le Parlement du Canada a voulu rendre sa Loi sur les langues officielles plus efficace en adoptant la loi S-3. Les provinces et les territoires semblent être sortis quelque peu de leur inertie en acceptant de discuter plus ouvertement de leurs rôles et de leurs programmes dans le domaine des langues officielles dans le cadre d'une Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Enfin, l'approche de gouvernance horizontale mise en œuvre récemment, encore teintée de verticalité, ne permet pas encore « de positionner les minorités de langue officielle comme un réseau d'acteurs publics et autonomes » ; elle a néanmoins réussi à les intégrer

---

<sup>70</sup> Tove Skutnabb-Kangas, 2000, Joshua Fishman, 2001.

davantage dans le processus d'aménagement linguistique<sup>71</sup>. Cette gouvernance a incité certains acteurs à se regrouper et à se donner un plan global et intégré. Par exemple, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et ses partenaires ont lancé, en juin 2005, « un plan d'action concerté afin de compléter le système scolaire francophone »<sup>72</sup>. Il reste maintenant à octroyer les ressources que commande son implantation.

Cependant, et Joshua Fishman<sup>73</sup> le souligne, les conditions favorables comme les conditions défavorables à la revitalisation ethno-langagière ne cessent d'évoluer et ce n'est que par des efforts collectifs que les conditions gagnantes pourront être réunies. L'appui aux langues officielles au Canada est probablement plus définitif et mieux accepté qu'il y a quarante ans, mais de nombreuses réticences demeurent, quand ce n'est pas une « tendance naturelle à l'inaction des gouvernements »<sup>74</sup>. Même la Cour suprême du Canada reconnaît dans l'arrêt Doucet-Boudreau (2003) que les minorités francophones du pays sont « particulièrement vulnérables à l'inaction ou aux atermoiements des gouvernements ». D'autant plus que, la dominance de l'anglais en Amérique du Nord et dans le monde et la mondialisation galopante de l'économie aidant, jamais la menace de l'assimilation n'aura été aussi réelle. Peut-être est-elle plus pernicieuse que jamais, car, selon Tove Skutnabb-Kangas<sup>75</sup>, elle se traduit par une nouvelle forme de colonialisme qu'elle appelle la « colonisation des cerveaux ».

Les probabilités de revitalisation ethno-langagière au sein des communautés francophones et acadiennes s'inscrivent dans ce contexte planétaire auquel renvoie notre cadre conceptuel et s'insère dans une problématique juridique <sup>76</sup> tout autant que dans la problématique politique dictées par le fédéralisme canadien. Une analyse détaillée de nos sept principes de revitalisation ethno-langagière montrerait sûrement que plusieurs de ces principes sont au moins partiellement appliqués, mais aussi que plusieurs éléments d'une planification globale, intégrée et effective restent à élaborer.

Pour finir, analysons brièvement ce qui est peut-être le prototype des derniers efforts du gouvernement fédéral en matière d'aménagement linguistique, son Plan d'action pour les langues officielles. C'est sans doute son initiative la plus louable et la plus globale depuis la révision de la Loi sur les langues officielles en 1988. Ce plan quinquennal (de 2003 à 2008) a connu récemment un suivi de mi-parcours et on entame maintenant sa révision pour 2008. Il comprend de nombreux éléments positifs, notamment son fondement sur une consultation préalable et sur une approche horizontale à la gouvernance, sa globalité (touchant à de nombreux secteurs prioritaires par les communautés de

---

<sup>71</sup> Linda Cardinal *et al.*, 2006.

<sup>72</sup> FNCSF, 2005, p. 9.

<sup>73</sup> Joshua Fishman, 2001.

<sup>74</sup> Michel Doucet, 2006, p. 361.

<sup>75</sup> Tove Skutnabb-Kangas, 2000.

<sup>76</sup> André Braën, Pierre Foucher et Yves LeBouthillier, 2006.

langue officielle) et son cadre d'imputabilité (la volonté de responsabiliser de nombreux acteurs du gouvernement fédéral). Mais, et cela est vrai pour toute initiative complexe, les meilleures intentions comportent des effets pervers et des éléments fondamentaux sont absents.

À la lumière des principes de revitalisation ethno-langagière énoncés, considérons certaines lacunes et des améliorations souhaitées. Premièrement, et c'est là un exemple des difficultés du fédéralisme canadien, le plan se limite aux actions du gouvernement fédéral, ce qui restreint ses possibilités de respecter les principes de collaboration synergique, de subsidiarité et d'asymétrie téléologique. Soulignons, toutefois, que le plan comprend la volonté du gouvernement d'exercer son pouvoir de dépenser dans des secteurs de compétence provinciale, notamment en éducation, en santé et en petite enfance. Ce qui manque au plan, c'est la présence engagée de partenaires provinciaux et territoriaux qui seraient signataires d'une entente globale de collaboration d'envergure véritablement nationale.

Deuxièmement, effet pervers possible du cadre d'imputabilité, en entendant responsabiliser plusieurs ministères à l'égard de ses différentes composantes, le Plan d'action semble avoir contribué à fragmenter l'action des partenaires communautaires, lesquels poursuivent dorénavant leurs objectifs respectifs en s'adressant à divers ministères et en planifiant isolément leurs stratégies sans chercher à les insérer dans une vision commune ou dans un plan intégré.

Troisièmement, le Plan d'action rejoint-il suffisamment la société civile pour être véritablement efficace ? Comme le soulignent Linda Cardinal et al.<sup>77</sup>, la gouvernance horizontale a eu pour effet d'accroître la participation d'organismes communautaires au processus d'aménagement linguistique, mais ne paraît pas avoir réussi à supprimer les tensions entre les groupes d'acteurs issues de la négociation de leur part des ressources allouées aux langues officielles. De plus, le processus aurait contribué à mettre en place une lourde bureaucratie administrative de gestion et de coordination. Linda Cardinal et al. ont énuméré « plus de soixante-dix mécanismes au sein desquels des acteurs planifient dorénavant le développement des communautés »<sup>78</sup>, situation contraire au principe de la collaboration synergique. Demandons-nous à juste titre dans quelle mesure cette situation contribue à susciter un certain « néocorporatisme »<sup>79</sup> au sein des organismes communautaires, chacun cherchant à optimiser ses ressources au détriment d'un partage collectif maximal qui serait fondé sur les principaux enjeux de la collectivité. Par exemple, beaucoup s'entendent sur les besoins urgents d'agir dans le domaine de la petite enfance, véritable point névralgique de la survivance des communautés

---

<sup>77</sup> Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, 2005, Linda Cardinal et Luc Juillet 2005, Linda Cardinal *et al.*, 2006.

<sup>78</sup> Linda Cardinal *et al.*, 2006, p. 38.

<sup>79</sup> Gino Leblanc, thèse en préparation.

francophones et acadiennes. Le Plan d'action reconnaît ce domaine parmi ses priorités, mais y engage relativement peu de fonds.

Les communautés francophones et acadiennes ont longuement œuvré, il nous semble, dans ce qu'on pourrait appeler le paradigme de la revendication. Ce paradigme a été nécessaire face à l'inertie des gouvernements, devant un manque de ressources souvent flagrant et compte tenu du besoin de réparer des torts du passé. Sans nier qu'il y a toujours des ressources à revendiquer et des torts à réparer, il nous semble qu'un nouveau paradigme devient possible : celui de l'affirmation positive. Il permettrait d'atténuer graduellement un discours revendicateur misérabiliste pour certains et trop centré sur les besoins d'un groupe particulier pour le faire porter davantage sur l'affirmation des richesses inhérentes à la dualité linguistique canadienne et sur l'intérêt national.

Selon les principes de revitalisation ethno-langagière qui régissent notre cadre conceptuel, le fédéralisme canadien fondé sur la dualité linguistique pose des défis considérables en matière d'aménagement linguistique. Non seulement faut-il conclure une entente globale de collaboration dans le cadre d'une ou de plusieurs ententes multilatérales entre les ordres de gouvernement, mais encore s'avère-t-elle impérieuse d'une promotion plus énergique et plus étendue de ses politiques linguistiques pour favoriser une plus grande sensibilisation directe des communautés de langue officielle et de la population canadienne aux aspects gagnants de la dualité linguistique. Autre lacune du Plan d'action, ce document investit beaucoup dans un processus d'intervention tout en négligeant la mise en œuvre d'un plan de communication publique de son programme et de ses buts. Appliquons-lui l'analogie de la fête. Le gouvernement fédéral et les organismes communautaires se sont entendus sur la préparation d'une fête. Elle doit célébrer le caractère essentiel des langues officielles au Canada et valoriser la protection des communautés de langue officielle partout au pays. Ils y consacrent préparatifs et ressources. Beaucoup d'acteurs gouvernementaux et communautaires se sont responsabilisés par rapport à différents aspects de la préparation de la fête. Démarche très sérieuse, un suivi a été conçu et une évaluation de mi-parcours a été établie. Mais, dans l'enthousiasme du moment, on semble avoir commis un oubli impardonnable. La fête était organisée à l'intention des communautés de langue officielle et du pays, mais personne ne s'est occupé de les y inviter. Sans une campagne vigoureuse de communication publique et de sensibilisation directe de la population concernée, dans les médias et sur la place publique, la revitalisation ethno-langagière des communautés francophones et acadiennes paraît, en dernière analyse, un objectif fort louable, mais difficilement réalisable.

## **Bibliographie**

Akoun, André et Pierre Ansart (sous la direction de), *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Le Robert/Seuil, 1999.

Allard, Réal., « Résistance (s) en milieu francophone minoritaire au Canada », Exploration théorique et analyse du phénomène à partir du vécu langagier et du développement psycholangagier, *Francophonies d'Amérique*, 13, 2002, p. 7-29.

Allard, Réal, Rodrigue Landry et Kenneth Deveau, « Le vécu ethnolangagier conscientisant : son rôle dans l'autodétermination du comportement ethnolangagier en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, 20, 2005, p. 95-110.

Baker, Colin et Sylvia Prys Jones, *Encyclopedia of Bilingualism and Bilingual Education*, Clevedon, England: Multilingual Matters, 1998.

Bakvis, Herman et Luc Juillet, *Le défi de l'horizontalité : ministères responsables, organismes centraux et leadership*, Ottawa : École de la fonction publique, 2004.

Beaudin, Maurice, *Les groupes et régions francophones au Canada : état de la situation en 1996*, Ottawa : Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, 1999.

Beaudin, Maurice et Éric Forgues, *La migration des jeunes francophones en milieu rural*, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2005, [www.umoncton.ca/icrml/publications\\_icrml.html](http://www.umoncton.ca/icrml/publications_icrml.html).

Beaudin, Maurice et Rodrigue Landry, « L'attrait urbain : un défi pour les minorités francophones au Canada », *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, février 2003, p. 19-22.

Behiels, Michael D., *La francophonie canadienne : Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2005.

Bernard, André, *Vie politique au Canada*, Sainte Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2005.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 1982.

Bourgeois, Daniel, *The Canadian Bilingual Districts : From Cornerstone to Tombstone*, McGill/Queens University Press, 2006.

Bourgeois, Daniel, et al., *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu*

*minoritaire : un premier bilan et quelques prospectives*, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, (première ébauche), 2006.

Bourhis, Richard, "Acculturation, language maintenance and language loss", dans J. Klatter-Folmer et P. Van Avermaet (dir.), *Language Maintenance and Language Loss*, Tilburg, The Netherlands : Tilburg University Press, 2001.

André Braën, Pierre Foucher et Yves Leboutillier, *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham, Ontario : Butterworths, 2006.

Breton, Raymond, "Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants", *American Journal of Sociology*, 1964, 70, p. 193-205.

Cardinal, Linda et Marie-Ève Hudon, *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada. Une étude préliminaire*, Ottawa : Commissariat aux langues officielles, 2001.

Cardinal, Linda et Luc Juillet, « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada », dans Jean Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 157-176.

Cardinal, Linda, et al., *Apprendre à travailler autrement : la gouvernance partagée et le développement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada*, Ottawa : Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques linguistiques, 2005, Université d'Ottawa.

Corbin, Eymard G. et John M. Buchanan, (2005) « L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire », *Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Ottawa : Sénat du Canada, 2005.

Cummins, Jim, *Language, Power and Pedagogy*, Clevedon, England : Multilingual Matters, 2001.

De Rosnay, Joël, *Le microscope : vers une vision globale*, Paris : Éditions du Seuil, 1975

Deveau, Kenneth et Rodrigue Landry, « Identité bilingue : produit d'un déterminisme social ou résultat d'une construction autodéterminée ? » Texte soumis pour les actes du colloque *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité*, Ottawa, mars 2005 (sous presse).

Deveau, Kenneth, Rodrigue Landry et Réal Allard, « Au-delà de l'autodéfinition : composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, 2005, p. 79-93.

Deveau, Kenneth, Rodrigue Landry et Réal Allard, « Motivation langagière des élèves acadiens », dans A. Magord (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, 2006.

Doucet, Michel, « Les hésitations des gouvernements et droits linguistiques », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Leboutillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham, Ontario : Butterworths, 2006, p. 351-372.

Edwards, John, *Language, society and identity*, Oxford : Basil Blackwell, 1985.

Edwards, John, *Paper presented at the Meridian House International/U.S. English Conference on Public Policy Issues in Bilingual Education*, Washington, D.C., 1989.

Fishman, Joshua A., *Can threatened languages be saved?*, Clevedon : Multilingual Matters, 2001.

Fishman, Joshua A., *Reversing language shift*, Clevedon : Multilingual Matters, 1991.

Fishman, Joshua A., “What is reversing language shift (RLS) and how can it succeed?”, *Journal of Multicultural Development*, n° 11, 1990, p. 5-36.

Fishman, Joshua A., *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*, Clevedon : Multilingual Matters, 1989.

Fishman, Joshua A., « Who speaks what language to whom and when », *La linguistique*, n° 2, 1965, p. 67-68.

FNCSF, *Le printemps de l'éducation promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, Ottawa : Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 2005.

Genessee, Fred, « French immersion in Canada », dans John. Edwards (dir.), *Language in Canada*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, p. 305-326.

Giles, Howard, Richard Y. Bourhis et Donald M. Taylor, (1977) “Towards a theory of language in ethnic group relations”, dans Howard Giles (dir.), *Language, ethnicity and intergroup relations*, New York : Academic Press, 1977, p. 307-348.

Gouvernement du Canada, *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2003.

Gouvernement du Canada, *Le point sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour les langues officielles. Évaluation de mi-parcours*, Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2005.

Hayday, Matthew, *Bilingual Today, United Tomorrow*, Montréal et Kingston : McGill-Queens University Press, 2005.

Lachapelle, Réjean, « La démolinguistique et le destin des minorités françaises vivant à l'extérieur du Québec », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 5<sup>e</sup> série, tome 1, 1986, p. 123-141.

Lambert, Wallace E., "Culture and language as factors in learning and education", dans Aaron Wolfgang (dir.), *Education of immigrant students*, Toronto : Ontario Institute for Studies in Education, 1975.

Landry, Rodrigue, « Ayants droit et école de langue française : le cas de l'exogamie », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Leboutillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham, Ontario : Butterworths, 2006, p. 519-543.

Landry, Rodrigue, « Au-delà de l'article 23 : l'éducation, de la petite enfance au postsecondaire en milieu francophone minoritaire », *Éducation Canada*, automne 2005, vol. 45, n° 4, p. 13-16.

Landry, Rodrigue, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/Commission nationale des parents francophones, 2003.

Landry, Rodrigue, « Le présent et l'avenir des nouvelles générations d'apprenants dans nos écoles françaises », *Éducation et francophonie*, 1995, 22, p. 13-23.

Landry, Rodrigue et Réal Allard, « Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne » dans Jurgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig : Leipziger Universitätsverlag, 1996.

Landry, Rodrigue et Réal Allard, « Diglossia, ethnolinguistic vitality, and language behaviour », *International Journal of the Sociology of Language*, 1994, 108, p. 15-42.

Landry, Rodrigue et Réal Allard, « Contact des langues et développement bilingue : Un modèle macroscopique », *The Canadian Modern Language Review/La Revue canadienne des langues vivantes*, 1990, 46, p. 527-553.

Landry, Rodrigue et Réal Allard, « Vitalité ethnolinguistique et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 8 (2), avril 1989, p. 73-101.

Landry, Rodrigue, Réal Allard. et Kenneth Deveau, « Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique », dans André. Magord (dir.),



*Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles : Éditions Peter Lang, 2006.

Landry, Rodrigue, et al., « Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, 2005, p. 63-78.

Landry, Rodrigue, Kenneth Deveau et Réal Allard, « Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolangagière », *Francophonies d'Amérique* (sous presse), 2006.

Laponce, Jean, « La gouvernance du français au Canada en cinq ou six lois », dans Jean Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 3-17.

Leblanc, Gino, « L'aménagement de la diversité culturelle : La question du pouvoir en Acadie », thèse en préparation, École des hautes études en sciences sociales de Paris.

Marmen, Louise et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 2004.

Marmen, Louise et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada : recensement de 1996*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 1999.

O'Keefe, Michael, *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, (2<sup>e</sup> édition), Ottawa : Gouvernement du Canada, Patrimoine canadien, 2001.

Pinker, Steven, *The Language Instinct*, New York : Harper, 1995.

Prujiner, Alain, et al., *Variation du comportement langagier lorsque deux langues sont en contact*, Québec : Centre international de recherches sur le bilinguisme, 1984.

Saindon, Jacques, « Réseau individuel de contacts linguistiques et développement psycholangagier chez les membres d'un groupe linguistique majoritaire », thèse de doctorat, Université Laval, 2002.

Savoie, Donald J., « L'art de la fonction publique : quand plus rien ne colle », *Policy Options Politiques*, 26, mars – avril 2005, p. 52-56.

Skutnabb-Kangas, Tove, *Linguistic genocide in education or worldwide diversity and human rights*, Mahwah, New Jersey: Lawrence Erlbaum, 2000.

Statistique Canada, « Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues », dans *Recensement de 2001 : série analyses*, catalogue n° 96F0030XIF2001005, 2002.

Taylor, Charles, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris : Flammarion, 1992.

Van Dijk, Teun A, *Ideology : a multidisciplinary approach*, London : Sage Publications, 1998.